

**/NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS NI SUR AUCUN FIL DE PRESSE AMÉRICAIN/**



**ABBA MEDIX CORP. OBTIENT UN PERMIS DE VENTE DE CANNABIS 2.0 DÉLIVRÉ PAR SANTÉ CANADA ET LANCE UN LABORATOIRE D'EXTRACTION SANS SOLVANT EN PARTENARIAT AVEC ORGANIC EXTRACTION TECHNOLOGIES**

*Toronto, le 24 août 2020 (CNW).* Canada House Wellness Group Inc. (ECD: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise de cannabis thérapeutique entièrement intégrée, a annoncé aujourd'hui que sa filiale en propriété exclusive, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), a obtenu son permis de vente modifié délivré par Santé Canada pour la vente d'huiles de cannabis, d'extraits, de produits topiques et de produits comestibles fabriqués à partir de ses installations de Pickering, en Ontario.

La Société a également annoncé la conclusion d'une entente entre Abba et Organic Extraction Technologies (« **OET** »), et qu'Abba utilise actuellement de l'équipement et des services provenant d'OET afin de produire de la résine de cannabis pressée sans solvant à partir de ses installations de Pickering, en Ontario.

Cette modification de permis permet à la Société d'élargir davantage son offre de produits au sein des marchés de consommation à des fins thérapeutiques et récréatives en proposant des huiles, extraits, produits topiques et produits comestibles fabriqués à l'interne. Abba fabrique actuellement une gamme d'extraits à spectre complet et continuera de travailler en étroite collaboration avec Canada House Clinics (« **CHC** »), une filiale en propriété exclusive de Canada House, en vue d'élargir sa gamme de produits afin de gérer le mieux possible les problèmes physiques et psychologiques complexes de ses patients.

« L'obtention de notre permis de vente de cannabis 2.0 autorisant la vente de produits à marge plus élevée fabriqués à l'interne représente une autre étape importante dans le cheminement vers la rentabilité de Canada House, a déclaré Chris Churchill-Smith, PDG de Canada House. La demande pour l'huile de cannabis, la résine pressée et les produits comestibles est très élevée, et nous avons mis au point des formulations visant à répondre aux besoins en matière de santé et de bien-être, particulièrement en ce qui concerne notre clientèle d'anciens combattants. Cette modification de permis permettra à Abba de s'emparer d'une part encore plus importante des ventes de produits médicaux aux patients de Canada House Clinics, d'une valeur de 27 millions de dollars par année. »

« Nous sommes ravis de collaborer avec la formidable équipe d'Abba tout en mettant en œuvre notre technologie à partir de l'installation de premier plan de l'entreprise, a déclaré Lindsay Labelle, PDG d'Organic Extraction Technologies. Notre processus d'extraction sans solvant et n'utilisant pas de produits chimiques ni

d'additifs ne fonctionne qu'avec du cannabis de haute qualité. Nos produits sans solvant nous permettront d'offrir certaines des meilleures fleurs et retailles de cannabis de l'industrie. Nous sommes ravis de mettre en marché la génétique exceptionnelle créée par Abba et ses partenaires dans de nouveaux formats à spectre complet. »

## **À propos de la société Canada House**

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur agréé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis en serre de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Pour plus d'information, contactez :**

#### **Steven Pearce, Vice-President, Legal**

Canada House Wellness Group Inc.

289-980-3584

[spearce@canadahouse.ca](mailto:spearce@canadahouse.ca)

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et *d'autres lois*, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives

contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.